



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Covid-19

Remontées, questions du terrain au 24 septembre 2020

Concernant les conditions de travail

- Dans le 1^{er} degré comme le 2nd degré, nous constatons que les personnels souffrent de pathologie de la voix (forçage vocal, extinction de voix, risque de développement de polypes et / ou nodules, etc.)
- Dans le 2nd degré, nous constatons que certains personnels (enseignants, AESH) sont forcés de se déplacer de salle en salle à chaque cours avec tout l'équipement nécessaire (ordinateur, manuels, photocopies, matériel spécifique, etc.) et souffrent de douleurs musculo-squelettiques.
Des mesures de prévention des risques sont-elles prévues ? En cas de trouble et d'arrêt de travail, nous demandons que la journée de carence ne soit pas appliquée.

Concernant les équipements

- **La livraison et la distribution des masques** tissus ou chirurgicaux renforcés restent insuffisantes pour équiper tous les personnels, dans le 1^{er} et le second degré, les bureaux ou personnels itinérants.
La réalité du terrain ne correspond pas à ce que vous avez dit au GT du 10 septembre
Quand auront lieu les prochaines livraisons ?
La gestion de la distribution des masques reste très inégale selon les écoles ou les établissements.
A notre connaissance, aucun moyen supplémentaire n'a été attribué pour cette tâche.
La FSU demande une réponse la plus rapide possible à cette problématique.
Elle demande par ailleurs à être informée de la quantité des masques livrés et leur destination.
- Le droit du travail impose aux employeurs d'assurer la sécurité des employés. Notre employeur l'Education Nationale n'a toujours pas livré du **gel hydro-alcoolique** dans les écoles et autre. Quand ce dysfonctionnement va-t-il être réparé ? Le gel est nécessaire pour la désinfection du matériel commun par exemple. Et les collectivités locales ne sont pas les employeurs.
La question reste d'actualité.
- Les **personnels** fragiles devaient recevoir des masques chirurgicaux renforcés.
Ont-ils bien été informés ? Les établissements en ont-ils été dotés ?

Concernant la gestion des cas

- **Le protocole impose aux directeurs/trices de procéder eux-mêmes à l'éviction scolaire préventive des cas contacts** dans leur école. Des IENs s'y opposent et demandent d'attendre l'avis de l'ARS. Dans ce cas, ces IENs peuvent-ils confirmer par écrit aux directeurs de leur circonscription cette procédure afin de les protéger face aux attaques possibles d'usagers de l'école ?
Dans notre département, l'ARS n'a pas toujours fait de retour avant 4 jours, plongeant les directeurs, les personnels et les familles dans une situation très ennuyeuse.

La situation reste à éclaircir.

- **Pour informer les familles**, les directeurs pourraient-ils disposer d'un modèle de courrier ?

Les directeurs de Mt de Marsan ont reçu une **fiche récapitulatif ce que doit faire un directeur** pour la gestion de cas. Cet envoi pourrait-il être étendu à l'ensemble du département avec les nouvelles directives ?

- **L'Education Nationale a modifié la définition de "contact à risque"** de Santé Publique France. D'après Santé Publique France, un cas contact à risque est un enfant de la classe si cas positif il y a dans cette classe. Désormais pour l'Education Nationale, le cas contact à risque doit non seulement être dans la même classe mais aussi avoir eu un contact direct avec le cas positif. Quelles sont les raisons de cette modification ?

En découlent d'autres questions:

Qu'est-ce qu'un **contact direct** ?

Les aérosols allant jusqu'à 4m les directeurs doivent-ils **signaler les élèves dans un rayon de 4m** ?

Les aérosols étant présents plusieurs heures en suspension et des tests en Allemagne ayant montré qu'une classe pouvait être contaminée en 2 minutes, peut-on considérer que **tous les élèves de la classe sont en contact direct avec le virus** ?

La question reste d'actualité.

- **Dans le second degré, à la cantine**, le seul enfant considéré comme cas contact est celui qui a mangé en face du cas positif. Peut-on considérer qu'un enfant qui parle à ses voisins de droite et de gauche n'est pas cas contact ?

La question reste d'actualité.

- Il semblerait qu'il n'y a pas consignes nationales concernant **les garderies et les TAP** ? En existe-t-il au niveau régional ou départemental ?

Si oui, quelles seront les consignes pour les municipalités ?

Si non, quelles sont les consignes pour les directeurs/trices ?

Les Mairies pourraient-elles aussi établir les listes des cas contacts des TAP et de la garderie ?

La question reste d'actualité.

- **Le préambule du protocole sanitaire** précise que si UN membre d'une famille a des symptômes évocateurs, alors les enfants ne peuvent être mis à l'école. Cependant il n'est nulle part spécifié de délai pour reprendre les cours. Peut-on considérer que les enfants sont "cas contacts" et doivent respecter la procédure (avis médical ou délai de 7 jours maintenant) ?

Ce préambule est-il toujours d'actualité ?

La question reste d'actualité.

- Dans le second degré principalement, **l'ensemble des enseignants pourra-t-il être informé** de la présence de cas positif dans l'établissement par un bulletin hebdomadaire ?

- Comme déjà demandé en réunion, une **communication claire concernant les ASA ou mise en congés de maladie** pourrait-elle être adressée au personnel en cas de suspicion/cas avéré de lui-même ou de ses enfants ?

A Mont-de-Marsan, le 24 septembre 2020

Pour les personnels des écoles et des collèges,

La délégation CHSCT-FSU40